



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Inspection des finances IF
Finanzinspektorat FI

Rue Joseph-Piller 13, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 31 40, F +41 26 305 31 41
www.fr.ch/if

RAPPORT

de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'assemblée générale de

Fribourg – Solidaire

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultats, tableau de variation des fonds affectés et capitaux propres ainsi que l'annexe) de Fribourg-Solidaire pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux exigences légales et aux statuts, incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC, et ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Fribourg, le 15 avril 2025

**INSPECTION DES FINANCES
DE L'ETAT DE FRIBOURG**

Irène Moullet
Experte réviseur agréée

Annexes : comptes annuels

Mélanie Mendes Sintra
Experte réviseur agréée



COMPTES ANNUELS 2024

Conformément aux Swiss GAAP RPC, les comptes annuels comprennent les états suivants :

- Bilan
- Compte de résultat
- Tableau de variation du capital étrangers affectés
- Annexe aux comptes annuels
- Rapport de performance



Bilan au 31.12.2024

	Note	31.12.2024	31.12.2023
ACTIFS			
ACTIFS CIRCULANTS			
Liquidités	a	171 744,40	150 136,30
Créances		300,00	300,00
Actifs transitoires	b	954,25	6 516,70
TOTAL ACTIFS		172 998,65	156 953,00
PASSIFS			
ENGAGEMENTS A COURT TERME			
Autres dettes à court terme	c	262,80	933,65
Passifs transitoires	d	6 617,85	6 876,40
Total engagements à court terme		6 880,65	7 810,05
FONDS ETRANGERS AFFECTES			
Fonds Projets par communes		77 758,19	64 242,25
Fonds Projets par privés		2 904,30	1 883,70
Fonds Projets contributions récupérées		1 890,00	0,00
Fonds Activités de sensibilisation par canton		0,00	948,05
Fonds Formation Sopfa		2 323,60	0,00
Total fonds étrangers affectés		84 876,09	67 074,00
E. FONDS PROPRES DE L'ASSOCIATION			
CAPITAL LIE			
Risque sur personnel		50 906,08	49 606,08
Report projets		2 000,00	7 873,44
Formation pour personnel		2 000,00	0,00
Anniversaire 25 ans		2 000,00	2 000,00
Typo 3		3 500,00	2 000,00
Total capital affecté		60 406,08	61 479,52
CAPITAL LIBRE			
Total capital libre		20 835,83	20 589,43
TOTAL PASSIFS		172 998,65	156 953,00



Compte de résultat 2024

	Note	2024	2023
PRODUITS			
RECETTES LIBRES	e		
Cotisations membres et études de projets		11 800,00	12 600,00
Cotisations communes		979,70	1 144,90
Contribution Fd Drogue		500,00	1 000,00
Contribution aux coûts de fonctionnement communes		8 015,60	6 193,10
Contribution aux coûts de fonctionnement divers		322,70	209,30
Divers (jetons de présence,...)		600,00	440,00
Total produits libres		22 218,00	21 587,30
RECETTES AFFECTEES	f		
Contribution DDC		212 500,00	212 500,00
Direction du Développement et de la Coopération (DDC)		93 500,00	87 125,00
Contribution aux coûts de fonctionnement DDC		119 000,00	125 375,00
Contribution Canton		290 000,00	290 000,00
Canton		203 000,00	203 000,00
Contribution canton projets de sensibilisation		951,95	225,00
Contribution aux coûts de fonctionnement Canton		86 048,05	86 775,00
Communes		77 757,70	64 242,00
Divers		2 904,30	1 883,70
Travail de formation (SOPFA)		3 140,00	3 140,00
Anniversaire: 20 ans		0,00	3 300,00
Remboursement contribution projet		1 890,00	0,00
Total produits affectés		588 192,00	575 065,70
TOTAL PRODUITS DE L'ASSOCIATION		610 410,00	596 653,00



	Note	2024	2023
CHARGES			
FINANCEMENT PROJETS			
Financ. Projets Brücke Le Pont		18 878,55	19 749,90
Financ. Projets Eirene		18 878,55	19 749,90
Financ. Projets Echanger		17 312,55	19 749,90
Financ. Projets COMMUNDO		18 878,55	19 749,90
Financ. Projets Sam Global		9 439,25	9 874,95
Financ. Projets Petit Samba		18 878,55	19 749,90
Financ. Projets Omoana		18 878,55	15 000,00
Financ. Projets Pamir's Bridge		0,00	15 440,00
Financ. Projets Nouvelle Planète		18 878,55	19 749,90
Financ. Projets KAF		18 878,55	19 749,90
Financ. Projets AVE		0,00	8 148,75
Financ. Projets Action Madagascar		14 742,35	19 749,90
Financ. Projets Ass. Maurice Demierre		11 541,00	6 762,00
Financ. Projets PBI		18 878,55	19 749,90
Financ. Projets Goboka		18 878,55	3 727,15
Financ. Projets Pont Universel		18 878,55	18 000,00
Financ. Projets ESAD		18 878,55	19 749,90
Financ. Projets Barouka Suisse-Bénin		18 878,55	7 391,00
Financ. Projets Electriciens sans frontières		18 878,55	9 874,95
Financ. Projets Sentinelles Fribourg		18 878,55	19 749,90
Financ. Projets Focus Birth		18 878,55	19 749,90
Financ. Projets URUMURI		9 439,25	9 874,95
Financ. Projets Les Amis d'Haïti		17 194,25	9 874,95
Financ. Projets EMAUA		7 652,00	0,00
Total financement projets		370 498,90	350 967,50
CHARGES ADMINISTRATIVES			
Charges de personnel	h	32 829,90	28 986,13
Charges sociales		6 041,02	6 037,18
Autres charges de personnel		1 121,00	0,00
Total charges de personnel		39 991,92	35 023,31
Mandat de tiers	h	15 696,15	15 248,95
Charges de locaux et frais	i	2 540,85	1 914,21
Charges d'administration	i	2 024,77	765,90
Total autres charges administratives		20 261,77	17 929,06
Total charges administratives		60 253,69	52 952,37



CHARGES D'ACTIVITES		
Communication, information et sensibilisation	22 214,39	26 404,65
Gestion et encadrement	16 944,47	16 588,09
Actions d'information et de communication	2 341,25	2 128,55
Anniversaire Fribourg-Solidaire	0,00	5 138,55
Sensibilisation en CH par AM	1 900,00	1 551,95
Autres charges	1 028,67	997,51
Accompagnement de projets	24 613,65	39 491,50
Gestion et encadrement	22 928,30	36 863,82
Formation des membres	7,00	5,30
Commission technique	286,45	297,50
Autres charges	1 391,90	2 324,88
Partenariats	111 046,02	111 572,55
Gestion et encadrement	96 315,33	94 001,98
Partenariats bailleurs publics	1 362,20	2 028,05
Partenariat Federeso	2 994,60	3 670,60
Redevabilité	2 395,60	1 998,50
Qualité	2 130,78	4 220,70
Autres charges	5 847,51	5 652,72
Recherche de fonds et plaidoyer	5 049,68	2 087,28
Gestion et encadrement	4 635,43	2 087,28
Frais de recherche de fonds	132,90	0,00
Autres charges	281,35	0,00
Total charges d'activités	162 923,74	179 555,98
TOTAL CHARGES DE L'ASSOCIATION	593 676,33	583 475,85
RESULTAT OPERATIONNEL DE L'ASSOCIATION	16 733,67	13 177,15
Frais de banque et chèques postaux	-3,17	0,00
Produits banques et chèque postaux	244,55	92,54
RESULTAT AVANT VARIATION DU CAPITAL DES FONDS AFFECTES	16 975,05	13 269,69
VARIATION DU CAPITAL AFFECTE		
Attribution aux fonds étrangers affectés	-588 192,00	-575 065,70
Utilisation des fonds étrangers affectés	570 389,91	576 109,45
RESULTAT EXPLOITATION	-827,04	14 313,44
VARIATION DU CAPITAL LIE ET LIBRE		
Attribution à risque sur personnel	-1 300,00	0,00
Attribution à formation pour personnel	-2 000,00	0,00
Attribution à typo 3 (site internet)	-1 500,00	-1 000,00
Attribution à reports à projets	-2 000,00	-7 873,44
Utilisation reports à projets	7 873,44	0,00
Allocation au capital libre	-246,40	-5 440,00
RESULTAT FINAL	0,00	0,00



Tableaux de variation des fonds affectés 2024 et 2023

Le tableau de variation du capital est une partie intégrante des comptes 2024 (art 3 RPC 21).. Il permet de décrire la situation au 1 janvier et de montrer quels fonds n'ont pas été utilisés l'année précédente, respectivement au 31 décembre pour montrer si des fonds n'auraient pas été utilisés dans l'année.

	Etat initial du bilan 01.01.24	Attributions aux fonds affectés	Utilisations Projets et CCF	Transferts internes	Etat final du bilan 31.12.24
FONDS ETRANGERS AFFECTES					
Fonds DDC pour projets	0,00	212 500,00	212 500,00		0,00
Fonds Canton pour projets	0,00	289 048,05	289 048,05	0,00	0,00
Fonds Canton pour sensibilisation	948,05	951,95	1 900,00	0,00	0,00
Fonds Communes pour projets *	64 242,25	77 757,70	64 241,76		77 758,19
Fonds contributions récupérées pour projets	0,00	1 890,00	0,00		1 890,00
Fonds divers pour projets**	1 883,70	2 904,30	1 883,70		2 904,30
Fonds Formation SOPFA	0,00	3 140,00	816,40		2 323,60
Total FONDS ETRANGERS AFFECTES	67 074,00	588 192,00	570 389,91	0,00	84 876,09
CAPITAL LIE					
Risque sur personnel	49 606,08	1 300,00	0,00		50 906,08
Reports projets	7 873,44	2 000,00	7 873,44		2 000,00
Formation pour personnel	0,00	2 000,00	0,00		2 000,00
Anniversaire Fribourg-Solidaire 25 ans	2 000,00	0,00	0,00		2 000,00
Typo 3 (site internet)	2 000,00	1 500,00	0,00		3 500,00
Total CAPITAL LIE	61 479,52	6 800,00	7 873,44		60 406,08

CCF = Contribution aux coûts de fonctionnement

*Fonds communaux nets récoltés en 2024 sont attribués aux projets lors de la première tranche de la distribution de 2025, CCF 2024 comptabilisés en 2024

**Dons privés et autres

Tableau de variation des capitaux affectés 2023

Le tableau de variation du capital est une partie intégrante des comptes 2023 (art 3 RPC 21).. Il permet de décrire la situation au 1 janvier et de montrer quels fonds n'ont pas été utilisés l'année précédente, respectivement au 31 décembre pour montrer si des fonds n'auraient pas été utilisés dans l'année.

	Etat initial du bilan 01.01.23	Attributions aux fonds affectés	Utilisations Projets et CCF	Transferts internes	Etat final du bilan 31.12.23
FONDS ETRANGERS AFFECTES					
Fonds DDC pour projets	0,00	212 500,00	212 500,00		0,00
Fonds Canton pour projets	0,00	290 000,00	289 775,00	225,00	0,00
Fonds Canton pour sensibilisation	2 275,00	0,00	1 551,95	225,00	948,05
Fonds Communes pour projets *	59 528,75	64 242,00	59 528,50		64 242,25
Fonds divers pour projets**	1 314,00	1 883,70	1 314,00		1 883,70
Fonds Formation SOPFA		3 140,00	3 140,00		0,00
Total FONDS ETRANGERS AFFECTES	63 117,75	571 765,70	567 809,45	450,00	67 074,00
CAPITAL LIE					
Risque sur personnel	44 000,00	0,00	0,00	5 606,08	49 606,08
Reports projets	0,00	7 873,44	0,00		7 873,44
Dissolution fonds cantonal (LPP)	5 606,08	0,00	0,00	5 606,08	0,00
Anniversaire Fribourg-Solidaire 25 ans	7 000,00	3 300,00	8 300,00		2 000,00
Typo 3 (site internet)	1 000,00	1 000,00	0,00		2 000,00
Total CAPITAL LIE					61 479,52

CCF = Contribution aux coûts de fonctionnement

*Fonds communaux récoltés en 2023 sont attribués aux projets lors de la première tranche de la distribution de 2024, CCF 2023 comptabilisés en 2023

**Dons privés et autres



Annexes aux comptes 2024

1. Principes comptables

1.1 Base de préparation des comptes annuels

Les Etats financiers de Fribourg-Solidaire ont été établis conformément aux statuts de la fédération, aux dispositions du Code des obligations et aux Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et particulièrement la norme RPC 21 pour l'établissement des comptes des organisations sociales d'utilité publique à but non lucratif.

1.2 Périmètre des comptes annuels

Les comptes annuels comprennent les comptes de la fédération de droit suisse Fribourg-Solidaire. Ils ne comprennent pas les comptes des projets conduits par les associations membres et leurs partenaires de terrain, qui sont indépendants.

1.3 Reconnaissance du revenu

Les recettes provenant de contrats de financement signés avec des bailleurs de fonds sont comptabilisées en revenu l'année où sont encourues les dépenses opérationnelles financées, ceci afin de respecter le principe de correspondance des dépenses et recettes.

Les autres revenus sont enregistrés selon le principe de la délimitation périodique, à savoir lorsque les opérations ou événements générateurs de revenus surviennent, et non pas en fonction des flux financiers.

1.4 Enregistrement des charges

Les charges sont enregistrées selon le principe de la délimitation périodique, à savoir lorsque les opérations et autres événements générateurs de charges surviennent, et non pas en fonction des flux financiers.

Les charges liées aux projets des associations membres sont enregistrées au moment du décaissement effectif en faveur de l'association membre.

1.5 Parties liées

Les associations membres de Fribourg-Solidaire sont considérées comme des parties liées de Fribourg-Solidaire.

1.6 Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie de Fribourg-Solidaire n'est pas présenté, conformément aux dispositions prévues dans l'article 16 de la norme Swiss GAAP RPC 21.

2. Explication des postes du bilan

2.1 ACTIFS CIRCULANTS

a) Liquidité

La trésorerie comprend le solde (en CHF) en caisse et trois comptes bancaires à la BCF (en CHF).

- Le compte courant BCF 194-04 est utilisé pour tous les paiements et sert à réceptionner toutes les contributions sauf celles de la DDC.

- Le compte BCF DDC 827-04 est utilisé par la DDC pour nous verser ses contributions. Les montants correspondant aux dépenses pour les projets des associations membres et aux CCF (contribution aux coûts de fonctionnement) sont versés sur le compte courant. Les intérêts sont reversés sur le compte courant en début d'année suivante.

- Le compte communes et privés 086-05 est utilisé pour les fonds communaux et les dons privés qui sont récoltés l'année 1 et dépensés l'année 2. Ils sont reversés sur le compte courant pour leur répartition aux projets des associations membres. Le montant du compte communes 086-05 ne



correspond pas au montant final des dons communes, car les communes versent leur don sur le compte courant et l'adaptation entre les deux comptes s'est faite en 2025.

Fribourg-Solidaire ne détient pas de titres.

	31.12.2024	31.12.2023
Caisse	68.90	244.40
BCF Communes 086-05	46'945.00	57'706.65
BCF DDC 827-04	16.15	1.35
BCF courant 194-04	124'714.35	92183.90
Total	171'744.40	131'932.65

b) Actifs transitoires

Les transitoires sont évalués en fonction du principe de la délimitation exacte ou estimés des charges et des produits sur l'exercice concerné. Les impôts anticipés s'élèvent à 85.55 CHF et ont été comptabilisés comme actif transitoire. Les actifs transitoires comprennent également les produits à recevoir : participation photocopies pour le réseau Bénévolat, jetons de présence et un solde positif de l'AVS.

2.2 ACTIFS IMMOBILISES

Immobilisations corporelles

Il n'y a pas d'immobilisations corporelles (matériel informatique et mobilier de petite importance).

2.3 ENGAGEMENTS à COURT TERME

c) Autres dettes à court terme

Les créances découlent principalement des factures concernant les décomptes finaux 2024 des assurances sociales payées en 2025

d) Passifs transitoires

Ils comprennent diverses factures concernant 2024 (mandat comptabilité et divers frais administratifs tel que le téléphone, photocopies).

2.4 FONDS ETRANGERS AFFECTES

Les capitaux (engagés) représentent les versements non utilisés au 31 décembre. Il s'agit principalement des montants versés par les communes et par des donateurs privés. Les fonds provenant de la Direction du développement et de la coopération (DDC) et du Canton ont été entièrement utilisés l'année de leur attribution.

2.5 FONDS PROPRES

Les fonds propres sont composés du capital libre, à savoir des résultats reportés et du résultat de l'exercice, ainsi que des capitaux affectés. Ces capitaux proviennent d'attributions du bénéfice décidées par le comité. Elles sont au nombre de 5 : risque sur personnel, formation pour le personnel, report à projets (provenant des CCF des communes ainsi que des cotisations des membres et des communes), Anniversaire Fribourg Solidaire et Typo 3 (site internet).

3. Explications des comptes de résultat 2024

e) Recettes libres

Il s'agit des cotisations des associations membres et des communes membres, la rémunération des analyses de projets (AM, projets sur la thématique de la drogue), la contribution aux coûts de



fonctionnement (10% CCF contributions communes et diverses (personnes privées, institutions) selon le règlement sur la répartition des fonds de Fribourg-Solidaire) et les jetons de présence (participation aux réunions de la CCDAH (commission cantonale pour le développement et l'action humanitaire) et de la Commission consultative pour la durabilité).

f) Recettes affectées

Les montants proviennent de la DDC, du Canton de Fribourg, des communes, des dons divers (par exemple personnes privées, paroisses), du SOPFA et de contribution projet remboursée. Selon l'article 1.6 du contrat entre la DDC et Fribourg-Solidaire, pour les années 2023 et 2024, Fribourg-Solidaire confirme que les dépenses couvertes par la contribution de programme ne sont pas déjà financées par d'autres donateurs, ni financées ou cofinancées par une autre contribution du gouvernement suisse.

g) Présentation analytique

Depuis 2023 la présentation des comptes se fait selon un format analytique, suite à la prise en compte des remarques de la DDC début 2023.

Les heures de travail ont été réparties selon les axes stratégiques. A la fin de l'année elles ont été additionnées et pondérées selon le salaire. La clé de répartition correspond donc en 2024 à :

- 12.76% pour l'axe « projets »,
- 53.60 % pour l'axe « partenariat »,
- 9.43% pour l'axe « information et sensibilisation »,
- 2.58% pour l'axe « recherche de fonds »
- 21.63% pour l'administration

h) Charges de personnel et de tiers

En 2024, deux co-coordinatrices gèrent le fonctionnement de Fribourg-Solidaire avec un pourcentage de 70% chacune (ETP de 1.4) . Elles ont été appuyées par une stagiaire (ETP de 0.5 pendant 6 mois). La comptabilité est gérée sur mandat qui se reconduit d'année en année.

En 2024 les charges salariales totales s'élèvent à 151'775.50 CHF (Co-coordination et stagiaire) et les charges sociales totales à 27'918.95 CHF (y compris prestation assurances perte de gain maladie). Pour comparaison : en 2023 à 152'508.35 CHF (Co-coordination et stagiaire) et les charges sociales totales à 31'765.50 CHF.

i) Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation comprennent les frais de locaux et les charges d'administration (matériel de bureau, impression, téléphones, ports, frais de réunion, déplacement et documentation) entièrement à la charge de Fribourg-Solidaire. Il faut souligner qu'une charge de remboursement à la DDC de 1'346 CHF est incluse dans les charges d'exploitation. Il s'agit en effet d'un remboursement rétroactif dû à un dépassement du seuil de 40% des années 2021-2022 de 0,13%.

j) Activités non finançables par la DDC

Pour Fribourg-Solidaire, les activités non finançables sont des activités d'information et de d'éducation en Suisse telles que la participation au prix Visa Etranger du FIFF, des activités d'information des associations membres en Suisse. Elles sont regroupées sous communication et sensibilisation.

La recherche de fonds n'est pas non plus finançable par la DDC et n'entre pas dans le calcul des charges pour la couverture maximale de 40% par la DDC.

Activités	Contributeurs						
	DDC	Canton	Communes et privés Projets	Sopfa	Produits libres	Utilisation du bilan Fonds affectés activités de sensibilisation par canton	Utilisation du bilan Report projets
Communication et sensibilisation	0,00	16 889,15	0,00	0,00	4 377,19	948,05	
Accompagnement de projets	0,00	24 613,65	0,00	0,00	0,00		
Partenariats	81 765,17	28 382,35	0,00	816,40	82,10		
Charges de fonctionnement	37 234,83	17 114,85	0,00	0,00	5 904,01		
Recherche de fonds et plaidoyer politique	0,00	0,00	0,00		5 049,68		
Charges de projets des ONG partenaires	93 500,00	203 000,00	66 125,46	0,00	0,00		7 873,44
Attributions au capital lié					6 800,00		
Attributions au capital libre					246,40		
TOTAL	212 500,00	290 000,00	66 125,46	816,40	22 459,38	948,05	7 873,44

4. Mouvements de fonds affectés

Le tableau de variation des fonds affectés donne une synthèse des activités et de leur source de financement.

L'attribution aux fonds affectés sont des charges de mouvements de fonds et correspondent aux recettes provenant des divers bailleurs. Le tableau de variation de fonds en donne le point de vue depuis les comptes de bilan.

5. Autres indications

5.1 Évènements survenus après la clôture

Nous n'avons pas connaissance d'autres évènements pouvant avoir une incidence sur les comptes annuels 2024.

5.2 Période contractuelle avec principaux bailleurs de fonds

Période contractuelle 2023-2024 avec la DDC

Fribourg-Solidaire a signé un contrat avec la DDC sur la période 2023-2024. La contribution utilisée de la DDC ne doit donc pas financer plus de 40% du total des charges sur l'ensemble de la période (art. 1.2).

2023		% DDC
Total des Charges	583 383,31	
Recherche de fonds et plaidoyer politique	2 087,28	
Total avant attribution au capital lié	581 296,03	
Contribution DDC/DEZA affectée	212 500,00	36,56%
2024		% DDC
Total des Charges	593 676,33	
Recherche de fonds et plaidoyer politique	5 049,68	
Total avant attribution au capital lié	588 626,65	
Contribution DDC/DEZA affectée	212 500,00	36,10%

Période contractuelle 2022-2026 avec le Canton

Fribourg-Solidaire a signé un contrat avec le Canton de Fribourg sur la période 2022-2026

Exigences du canton :

- 15 % du montant global sont alloués au fonctionnement administratif de FS y compris l'analyse et le suivi des projets



- 15 % du montant global sont alloués aux activités d'information et de sensibilisation des communes et de la population fribourgeoise sur la question du développement ainsi qu'au travail de formation des AM

Répartition des fonds du Canton

Activités	Coûts	
Charges de projets des ONG partenaires	203 000,00	70,00%
Fonctionnement administratif / analyse et le suivi des projets	43 500,00	15,00%
Information et sensibilisation des communes et de la population fribourgeoise / formation des AM	43 500,00	15,00%
TOTAL	290 000,00	

5.3 Indemnités versées aux membres des organes dirigeants

Aucune indemnité n'est versée aux membres du Comité. Par contre, les frais de déplacement des bénévoles sont remboursés (base du ½ tarif CFF) sur présentation d'une pièce justificative.

5.4 Bénévolat

Les activités de Fribourg-Solidaire ne pourraient se faire sans l'appui des bénévoles. Le tableau le montant des heures selon un tarif horaire consultant de CHF 1'200.--/jour (resp. CHF 120.-/h).

Heures bénévoles récapitulatif	2023	2024
Comité	430	454
CTF	176	169
Autres	35	4
TOTAL	641	627

Les heures de bénévolat représentent un montant d'environ 76'920 CHF en 2023 respectivement de 75'240 CHF en 2024. En 2023 le comité s'est beaucoup investi dans l'anniversaire de Fribourg-Solidaire (comité) notamment dans la remise du label Commune solidaire.



Rapport de performance

A. BUT DE L'ORGANISATION

Fondée en avril 2003, Fribourg-Solidaire est une fédération d'organisations non-gouvernementales ayant leur siège ou au moins une section dans le Canton de Fribourg et actives en faveur de la solidarité internationale.

Parce que Fribourg-Solidaire prône un développement durable basé sur la justice, la dignité humaine et le respect de l'environnement, ...

- Elle participe à l'information de la société civile et des collectivités publiques sur les questions de développement qu'à la réflexion sur les stratégies de coopération.
- Elle informe le public, les bailleurs de fonds et ses membres des opérations engagées.
- Elle soutient ses membres dans leurs programmes de coopération au développement en appui à des projets ou à des partenaires.
- Elle favorise les échanges entre ses membres et le flux d'information et les liens de solidarité entre les grandes organisations et les plus petites associations gérées principalement par des bénévoles.
- Elle encourage les collectivités publiques (Confédération, Canton et communes) de contribuer à la solidarité internationale en cofinçant des projets de développement dans les pays du Sud et de l'Est de manière décentralisée.

Le service d'expertise de Fribourg-Solidaire est mis à la disposition des collectivités publiques et permet non seulement de faciliter le choix des pouvoirs publics et de les décharger du travail d'expertise, mais aussi de garantir une utilisation appropriée et efficacement ciblée des deniers publics consacrés à la coopération au développement.

Peuvent devenir membres les organisations, à but non lucratif, qui coopèrent activement avec des partenaires dans un ou plusieurs pays en difficulté. Leurs activités doivent contribuer à la paix, à la justice sociale, à la promotion des droits humains et au développement durable ou se consacrer à l'information du public sur ces questions à l'échelle internationale.

Fribourg-Solidaire propose aux bailleurs de fonds des projets crédibles, basés sur les compétences et l'expérience de ses membres et les besoins clairement exprimés par leurs partenaires.

Fribourg-Solidaire prône une coopération internationale basée sur la justice sociale, le respect des droits humains et de l'environnement.

B. ORGANES DIRIGEANT ET RESPONSABLES DE GESTION

Fribourg-Solidaire est une association sans but lucratif et est régie par les dispositions des articles 60 et suivants du code civil. Son siège est au secrétariat de Fribourg-Solidaire.

1. Son **Assemblée Générale** (AG) est constituée des organisations membres à savoir 37 associations membres (AM) et 4 communes au 31.12.2024 : les AM ont chacune une voix et les communes réunies ont 2 voix groupées. L'AG se réunit une fois par année. Elle désigne les membres des instances, approuve les rapports d'activités du comité et des commissions, ratifie les décisions du comité sur les stratégies-programmes des membres et approuve les comptes.
2. Le **Comité** est l'instance dirigeante de l'ensemble des activités de Fribourg-Solidaire. Il est composé de 5 à 9 membres élus par l'assemblée générale pour 2 ans et rééligibles. Il supervise les activités des commissions, notamment approuve - sur recommandation de la commission compétente - les projets que Fribourg-Solidaire entend soutenir et informe l'assemblée générale de ses décisions concernant les projets non soumis à ratification par cette dernière et le programme d'activités ainsi que toute dépense non prévue, il entreprend toute démarche nécessaire auprès des collectivités publiques et organisations privées en vue de financer les projets que Fribourg-Solidaire a décidé de soutenir. Il suit également le travail du secrétariat, propose l'admission et l'exclusion des membres et repourvoit les postes de membres du comité, du secrétariat ou des commissions qui auraient démissionné jusqu'à l'assemblée générale suivante. Il élabore le budget et informe l'assemblée générale.



Au 31.12.2024 les membres du comité étaient les personnes suivantes :

Co-Présidentes	Clerc Aeby	Marie-Pascale Katia	Les Amis d'Haïti PBI
Membre du Comité	Besson	Muriel	Université de Fribourg
Membre du Comité	Bulambo	Ambroise	KAF
Membre du Comité	Känel	Dimitri	Glocal
Membre du Comité	Pillonel	Anne-Marie	Sentinelles Fribourg
Membre du Comité	Widmer	Marc	HETS-FR

3. Le **secrétariat** est composé au 31 décembre 2024 de 3 personnes et conduit les activités de Fribourg-Solidaire conformément aux directives et aux décisions de l'AG et du Comité. Il prépare les propositions pour le Comité et l'AG. Il informe les instances et les membres des développements principaux de l'activité de la fédération. Il a, entre autres, les compétences suivantes : élaboration des propositions stratégiques générales, le développement et l'entretien des relations avec les bailleurs de fonds, la recherche de fonds publics, la négociation et le suivi des accords-cadres, la préparation du budget et de la comptabilité, les contacts avec les associations membres et les instances.

Co-coordination	Hétault	Cécile	70%
Co-coordination	Duc Barman	Corine	70%
Comptabilité	Godi	Nadja	Mandat

Le temps de travail du secrétariat correspond à un 1.40 ETP et à environ 100h de mandat.

C. LIENS AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS ET LES PARTENAIRES

Fribourg-Solidaire compte 37 associations membres qui sont tenues de respecter les textes fondamentaux de la fédération. Lorsqu'un projet est accepté par le comité sur recommandation de la Commission Technique et financière, un financement peut lui être octroyé.

Fribourg-Solidaire compte une bonne vingtaine de partenaires institutionnels ou bailleurs de fonds publics (Confédération-DDC, Canton de Fribourg et 23 communes fribourgeoises, dont 9 pour lesquelles 1 franc par habitant, c'est possible). Fribourg-Solidaire dispose d'un accord-cadre avec la DDC et un accord-cadre avec la Direction de la sécurité et de la justice du Canton de Fribourg qui permettent de fixer les contributions dans le cadre de partenariat et sont spécifiés les attentes et les prestations réciproques ainsi que les montants engagés. Le choix d'accepter tel ou tel projet et donc de le financer, de suivre son exécution incombe à la fédération. Les communes fribourgeoises partenaires co-financent le programme projets dans son ensemble. Dans tous les cas, un suivi technique et financier est assuré par la fédération et les informations sont mises à disposition du partenaire.

D. BUTS FIXÉS, PRESTATIONS ET UTILISATIONS DES FONDS

Le rapport annuel donne des informations complémentaires quant aux objectifs atteints pour l'année 2024 pour chacun des objectifs fixés par Fribourg-Solidaire.

E. AUTO-EVALUATION DU SYSTEME DE CONTRÔLE INTERNE SCI

Fribourg-Solidaire est doté d'un système de contrôle interne qui fait l'objet d'une auto-évaluation annuelle.